
PROGRAMME D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DES VÉHICULES AUTOMOBILES : L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC SALUE LA VOLONTÉ DE QUÉBEC DE S'ATTAQUER AU PROBLÈME DES PARTICULES FINES

Montréal, le 7 décembre 2011 – À la suite de l'annonce du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, concernant la mise en place d'un Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles, l'Association pulmonaire du Québec (APQ) tient à saluer la volonté du gouvernement de s'attaquer au problème des particules fines et de la pollution atmosphérique en général. L'APQ rappelle que l'exposition prolongée à la pollution atmosphérique est responsable de plus de 21 000 décès prématurés par année au pays.

« Les polluants chimiques ont des effets aigus, donc à court terme, et des effets chroniques après une exposition à long terme : dans l'immédiat, ils peuvent augmenter la fréquence et aggraver les symptômes d'infection des voies respiratoires. Sur une période prolongée, ils sont responsables de l'apparition de cancers et de maladies cardio-respiratoires telles que la MPOC (maladie pulmonaire obstructive chronique) », explique Dr Gaston Ostiguy, pneumologue et président de l'APQ.

En effet, en plus de produits chimiques nocifs, le transport automobile est responsable de la production de particules fines qui peuvent pénétrer très profondément dans le système respiratoire, soit jusqu'aux alvéoles pulmonaires. La présence de ces particules dans le système favorise la mutation de cellules et l'apparition de cancers.

L'APQ souligne que la pollution atmosphérique génère plus de 20 000 visites à l'urgence par année au Québec pour des problèmes liés à des maladies respiratoires ou cardiovasculaires. Au Canada, cela représente des coûts d'environ 8 milliards de dollars annuellement. La part québécoise s'élève à plus de 2 milliards.

- 30 -

Pour renseignements : Dominique Massie
Directrice générale
L'Association pulmonaire du Québec
514 287-7400, poste 224 / cellulaire : 514 975-5382